



**Politique d'aide financière
et de soutien aux organismes
sans but lucratif**

en vigueur le 6 août 2007

1. PRINCIPE

La Municipalité Village de Notre-Dame-du-Bon-Conseil entend reconnaître l'apport important des organismes sans but lucratif oeuvrant sur son territoire, et ce, dans les domaines communautaires, culturels, sociaux et de loisirs, en leur versant une aide financière directe ou en les soutenant par ses ressources humaines ou matérielles qui se traduisent par des services ou une aide technique.

2. BUTS VISÉS

- ✓ Supporter financièrement les interventions d'organismes du milieu bonconseillois; à l'intérieur d'une enveloppe budgétaire maximum adoptée lors du budget.
- ✓ Favoriser une utilisation équitable et appropriée des fonds publics;
- ✓ Permettre une discrimination positive à l'intérieur des demandes d'assistance financière reçues.

3. RATIONALISATION DES RESSOURCES ET DES EFFORTS

Considérant les nombreuses demandes, l'impossibilité de satisfaire tous les besoins, et les ressources humaines, financières et matérielles limitées, les activités et les mêmes groupes existants qui servent d'abord le milieu bonconseillois seront favorisés de même que les organisations misant sur le bénévolat et le partenariat.

4. CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

Le traitement d'une demande de subvention est assujéti au respect des critères suivants :

4.1 Identité du demandeur

- Seul un organisme (groupe ou association) peut présenter une demande de subvention;
- Cet organisme possède une structure décisionnelle démocratique formée d'un minimum de trois (3) individus identifiés membre en règle.

4.2 Provenance

L'organisme doit être reconnu comme oeuvrant sur le territoire de la municipalité et possédant sa principale place d'affaires au Village Notre-Dame-du-Bon-Conseil.

4.3 Statut légal

L'organisme est une corporation sans but lucratif (OSBL) ou ses membres s'engagent à s'incorporer dans les trois (3) mois du versement d'une subvention qui lui est fait par la municipalité.

4.4 Interventions

La Municipalité Village de Notre-Dame-du-Bon-Conseil privilégie, à l'égard de la présente politique, les secteurs culturel, sportif et communautaire.

4.5 Accessibilité

L'organisme, à l'intérieur de sa structure administrative et/ou par les interventions qu'il mène, demeure accessible à l'ensemble de la population bonconseilloise qu'il vise.

5. PARAMÈTRES D'ÉVALUATION DE LA SUBVENTION À ACCORDER

Le respect des normes décrites précédemment rend l'organisme admissible à l'évaluation d'une subvention pouvant lui être accordée. Il ne signifie pas automatiquement qu'une subvention doit être accordée. L'analyse d'un certain nombre de paramètres conduit à l'évaluation du montant de la subvention.

Dans certains cas, bien que l'organisme se soit révélé admissible, il se peut que l'analyse de ces paramètres permettent de conclure qu'il n'est pas approprié de lui accorder une subvention.

Il permet aux membres du conseil de la municipalité d'étudier chaque demande de subvention, d'établir son admissibilité et de déterminer le montant de la subvention.

Dans le cas où une subvention est accordée, en tout ou en partie, sous forme de service ou d'équipements fournis gratuitement par la municipalité, une évaluation de leurs coûts sera faite par le ou les directeurs de service concernés et jointe à la demande de subvention qui sera ultérieurement étudiée par le conseil de la municipalité. Dans le cas où une subvention est accordée, cette évaluation sera transmise à son bénéficiaire afin qu'il la fasse connaître à ceux et celles qui en bénéficieront.

M. Yvon Lampron
Maire

Mme Isabelle Dumont
Directrice générale, sec.-très. g.m.a.

FORMULAIRE DE DEMANDE D'ASSISTANCE FINANCIÈRE aux organismes sans but lucratif

____/____/____ Date de réception

Note importante : Des erreurs ou des inexactitudes dans les renseignements fournis pourraient retarder l'analyse de votre demande d'aide ou faire l'objet d'une demande de renseignements supplémentaires.

A. IDENTIFICATION DE L'ORGANISME REQUÉRANT

Nom (corporatif): _____

Adresse: _____

Code postal: _____ Téléphone: (____) _____ Télécopieur: (____) _____

Courriel: _____

L'organisme existe depuis: _____ ans.

B. IDENTIFICATION DU RÉPONDANT

Nom: _____ Prénom: _____

Fonction au sein de l'organisme: _____

Adresse: _____

Code postal: _____ Téléphone: (____) _____ Télécopieur: (____) _____

Courriel: _____

C. INTERVENTIONS DE L'ORGANISME

Domaine d'intervention: _____

Principaux objectifs:

Clientèle Nombre de membres _____
 Nombre d'administrateurs au conseil d'administration _____
 Nombre de bénévoles _____

Clientèle visée Enfants et adolescents
 Adultes
 Personnes âgées
 Famille
 Ensemble de la population
 Clientèle handicapée
 Autres

D. MONTANT DE LA SUBVENTION DEMANDÉE À LA MUNICIPALITÉ

À RETOURNER AVANT LE 1^{ER} OCTOBRE DE CHAQUE ANNÉE À:

Municipalité Village Notre-Dame-du-Bon-Conseil
M^{me} Isabelle Dumont, directrice générale gma
541, rue Notre-Dame
Notre-Dame-du-Bon-Conseil (Québec) J0C 1A0
Tél. : (819) 336-2744
Télec. : (819) 336-2030
Courriel : nd.bonconseil@cgocable.ca